

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE	Référence	FICHE DE POSTE N°5
	RIFSEEP	2
	Code fiche emploi type	ADM004A
	Statut	Ville <input type="checkbox"/> État <input checked="" type="checkbox"/>
	Catégorie	A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/>

FICHE DE POSTE

Gestionnaire ressources humaines

SERVICE :

Service du traitement judiciaire des accidents

TYPE DE CONTRAT : Recrutement par la voie contractuelle de travailleurs en situation de handicap

LOCALISATION ADMINISTRATIVE :

Préfecture de police/direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne – 9 boulevard du palais – 75004 Paris

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE :

34 rue Balard – 75015 Paris

PROFIL REQUIS :

Qualités nécessaires pour l'emploi :

- Volontaire
- Réactivité
- Investissement personnel

Compétences requises pour l'emploi : Niveau pratique

Connaissances techniques : informatique et bureautique – acquérir les connaissances sur l'environnement professionnel

Savoir-faire : travailler en équipe – analyser – négocier – rédiger

Savoir-être : avoir le sens des relations humaines – savoir s'adapter – savoir s'exprimer – savoir communiquer – discrétion – confidentialité – réactivité

DESCRIPTION DES FONCTIONS :

- Mise en œuvre des instructions et gestion ressources humaines : DIALOGUE, mutations, notations, retraite, courriers et courriels du chef de service et du service
- Gestion du courrier départ et arrivée au service, diffusion du courrier et télégrammes
- Transmission des procédures en matière judiciaire à des tribunaux
- Assister la responsable de la logistique et du matériel
- Missions ponctuelles en lien avec l'unité pouvant se rajouter à celles-ci en fonction de l'évolution du service

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS :

Titularisation possible en qualité de fonctionnaire dans le corps de la catégorie correspondante à l'issue d'une période minimale d'un an.

Possibilité d'évolution de poste dans la carrière.

VOTRE ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL :

Activités et composition du service :

▪ **Activités du service**

Le service du traitement judiciaire des accidents -STJA- est chargé du traitement des accidents corporels graves et mortels ainsi que des accidents corporels impliquant un véhicule de police ou une personnalité commis à Paris ou en proche banlieue parisienne. Il se compose de 5 unités d'intervention du traitement judiciaire dont 3 de jour et 2 de nuit, d'une unité d'appui judiciaire, d'un UGO ainsi que du BCO (bureau de coordination opérationnelle).

À ce titre, cette dernière unité gère et vérifie les accidents, réalise et diffuse des statistiques, répond aux diverses correspondances qui lui sont adressées, archive, scanne et procède à des recherches d'informations sur les procédures ou dossiers d'accidents.

▪ **Composition et effectifs du service**

61 agents ainsi répartis : le chef de service – commandant divisionnaire fonctionnel – commandant divisionnaire et RULP – adjoints –, 4 majors, 7 brigadiers-chefs, 9 brigadiers, 32 gardiens de la paix, 5 adjoints administratifs principaux, 1 adjoint de sécurité.

Liaisons hiérarchiques :

La cheffe UGO, la cheffe du bureau central, le chef du BCO, le chef du STJA et ses adjoints, la sous-direction des services spécialisés, la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne

Liaisons fonctionnelles :

SGPPN – SGPATS – cabinet du préfet de police – préfetures – la sous-direction des services spécialisés – la sous-direction de gestion opérationnelle – fonctionnaires du service – parquet du TGI PARIS

SPÉCIFICITÉS DU POSTE (cadre réservé au service ou à la direction d'emploi) :

Contraintes liées au poste :

- Éventuels déplacements vers d'autres sites
- Contact avec le public
- Diversité des tâches
- Horaires administratifs à raison de 40h30 hebdomadaires générant 29 ARTH-ARTT
- Permanences à raison de 2 fois/semaine

Contraintes liées au site

- UGO situé au 1^{er} étage sans ascenseur
- Restauration hors site (salle de pause à disposition)

SPÉCIFICITÉS DU POSTE (cadre réservé au SMSC) :

TEXTES APPLICABLES :

La loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 27 ;

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 susvisée ;

Le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;

Le décret n°2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'État.

PERSONNE À CONTACTER :

Direction des ressources humaines – Bureau du recrutement : 01/53/73/41/35

NOM: _____

PRÉNOM: _____

DATE: _____

SIGNATURE: